

AVIS PUBLIC

Propriété sise au 155, route du Président-Kennedy, local 110 (lot 6 100 333) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 28 août 2019, à 18 h 30**, à la salle Desjardins située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (secteur Lévis), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme :
 - la localisation d'une enseigne appliquée en autorisant que celle-ci soit localisée sur un mur extérieur arrière du bâtiment principal au lieu d'être localisée sur un mur extérieur du bâtiment principal qui fait face à une rue et sur un mur qui est adjacent à une cour latérale ;
 - la localisation d'une enseigne appliquée en autorisant que celle-ci soit localisée sur un mur qui est adjacent à une cour latérale sans comporter de porte pour la clientèle de l'entreprise et sans espace de stationnement qui est aménagé dans ladite cour, au lieu d'être localisée sur un mur comportant une porte pour la clientèle de l'entreprise et qu'un espace de stationnement soit aménagé dans ladite cour;
- le tout, tel que prescrit par l'article 249, paragraphe d) de l'item 1^o du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;
- la superficie maximale d'une enseigne pour un menu à 4,55 mètres carrés au lieu de 4 mètres carrés tel que prescrit par l'article 249, au 3^{ième} paragraphe de l'item 9^o, du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 13 août 2019
Hélène Jomphe, chef de service

